

#### Article 1 : lieu, date, horaire

- A la salle polyvalente, Parc Municipal 24 rue de Saulx à CHAMPLAN 91160
- **Du vendredi 10 au dimanche 13 octobre** de 14 h à 18 h.

#### Article 2 : thèmes

- Thème couleur : **le bleu dans la ville**, il est laissé libre cours à l'inspiration du photographe cependant la couleur bleue doit être **dominante**.
- Thème noir et blanc : **Vétusté**, état de détérioration produit par le temps (selon le dictionnaire Larousse) qui relève simplement de l'ancienneté et peut aller jusqu'au délabrement.

*Lors d'une réunion CDP il avait été retenu le thème Urbex pour l'expo annulée de 2023. Le thème vétusté permet d'y inclure également le thème Urbex.*

#### Article 3 : participants

- Concours ouvert à tous les membres des photo-clubs du CDP91
- A des fins d'organisation, chaque photo-club donnera son accord pour une participation à l'exposition **avant le 6 septembre**

#### Article 4 : format et présentation des épreuves

- Le nombre de photos par club est de 14 (pourra évoluer en fonction du nombre de participants). La répartition entre couleur et noir et blanc est laissée à l'initiative de chaque club.
- Format 30 x 40, mais encadrement **sous-verre interdit**.
- La présentation de la photo à l'intérieur de ce format est laissée à l'initiative de chacun.
- Les épreuves seront obligatoirement munies d'un système d'accrochage correct et solide.
- Les épreuves non munies de système d'accrochage seront systématiquement refusées.
- Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de chute et de détérioration de l'épreuve et/ou de l'encadrement pour cause de système d'accrochage défectueux ou insuffisant.
- Les épreuves devront obligatoirement mentionner au dos du support, le titre de l'œuvre et les coordonnées de l'auteur et du club d'appartenance.
- Par soucis d'équité, aucun nom des photo-clubs présents ne devra être affiché.

#### Article 5 accrochage des épreuves

- Date : L'accrochage aura lieu le **jeudi 10 octobre de 16 h à 19 h**. Chaque club apporte son matériel d'accrochage
- Bordereaux d'expédition : Les bordereaux de participation en format WORD devront être envoyés à Liliane DI GALLO [liliane.digallo@sfr.fr](mailto:liliane.digallo@sfr.fr) avant le **25 septembre**.

#### Article 6 : retrait des épreuves

Le décrochage s'effectuera après remise des prix **dimanche 13 octobre vers 18 h**.

#### Article 7 : Photo-Club organisateur

Les membres de la section photo du Club des Arts pourront exposer dans les thèmes de leur choix mais ne peuvent participer au concours.

#### Article 8 : sélection des œuvres exposées

La section photo de Champlan se réserve le droit de retirer de l'exposition toute photo à caractère tendancieux, visiblement hors sujet ou pouvant choquer les visiteurs.

#### Article 9 : prix et récompenses

Dans chacune des 2 catégories "noir & blanc" et "couleur", les prix seront les suivants :

- Le jury décernera un prix "Daniel Séguinot".
- Les visiteurs seront invités à voter afin de désigner leur « coup de cœur ».

- Le Club des Arts de Champlan en appelle au sens moral de chacun pour que ce vote reste un vrai choix photographique portant **sur l'ensemble des photos exposées**.
- Il ne sera attribué qu'un seul prix au même participant dans la catégorie où il sera le mieux placé.
- Les prix seront remis aux lauréats **le dimanche 13 octobre** à l'issue de la proclamation du palmarès, après 17h 30.
- La liste des photos sélectionnées pour l'expo ainsi que la liste des lauréats seront communiquées ultérieurement aux clubs participants.
- La reproduction des photos primées, pourront être publiées dans les journaux locaux d'information en mentionnant le nom de l'auteur, sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque rétribution.
- Il conviendra de signaler aux organisateurs lors de l'accrochage les cas de « **reproduction interdite** » avec mention inscrite par l'auteur au dos de l'épreuve pour éviter la publication.

#### Article 10 : organisation

- Les organisateurs prendront le plus grand soin des œuvres qui leur sont confiées.
- Ils déclinent toute responsabilité en cas de dégradation lors des manipulations, d'accrochage, de décrochage ou en cas de vol pendant l'exposition.
- En aucun cas, il ne pourra leur être réclamé d'indemnisation financière.

#### Article 11 : réserves légales

- Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer toute œuvre de nature à nuire à la bonne tenue de l'exposition.
- Les participants garantissent formellement aux organisateurs que les photographies présentées sont leur création, sont exemptes de tous droits de propriété artistique ou autres que pourraient détenir des tiers et ne lèsent en aucune manière, les droits des personnes physiques ou morales.
- Les auteurs des photographies devront :
  - être en possession des autorisations nécessaires de la part des personnes représentées ou des possesseurs des objets reproduits.
  - s'assurer que les photos exposées ne peuvent donner lieu à des poursuites en dommages et intérêts.
  - s'engager à présenter ces autorisations aux organisateurs en cas de réclamation.
- Les organisateurs ne sauraient en aucun cas, être tenus pour responsables en cas d'éventuels litiges ou contestations.

#### Article 12 : acceptation des clauses du règlement



Le fait de participer à la présente exposition, implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

#### Article 13 : calendrier

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| • Accord ou pas de participation | avant le vendredi 6 septembre                   |
| • Envoi des bordereaux           | avant le mercredi 25 septembre                  |
| • Accrochage                     | jeudi 10 octobre de 16 h à 19 h                 |
| • Exposition                     | du vendredi 11 au dimanche 13 octobre           |
| • Arrêt des votes du public      | dimanche 13 octobre à 17 h                      |
| • Verre de l'amitié              | dimanche 13 octobre vers 18 h après le palmarès |
| • Décrochage                     | dimanche 13 octobre après 18 h                  |

#### Article 14 : renseignements


Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à

- Emilio DI GALLO  06 89 60 25 59  [emilio.digallo@sfr.fr](mailto:emilio.digallo@sfr.fr)



CHAMPLAN , Section Photo  
Règlement Expo octobre 2024

- Liliane DI GALLO

 06 73 62 97 06

 [liliane.digallo@sfr.fr](mailto:liliane.digallo@sfr.fr)